

## Communiqué de presse

### L'EWS 2020 confirme une faible charge de mycotoxines sur le terrain

Rapport 2020 : un été sec entraîne peu de mycotoxines dans les céréales

Bruxelles, 21/09/2020

**Bruxelles – La teneur en mycotoxines de la récolte céréalière est à nouveau faible cette année. Chaque année, BFA, l'association professionnelle des industriels de l'alimentation animale, effectue une surveillance ciblée de la présence de mycotoxines dans les céréales immédiatement après la récolte (Early Warning). BFA peut compter sur le soutien de ses membres, ainsi que de l'ARMB (Association Royale des Meuniers de Belgique) et de FEGRA (la fédération du négoce en grains).**

Les **mycotoxines** sont des substances toxiques (toxines) produites par des champignons et présentes dans presque toutes les céréales. Malgré les mesures préventives existantes, ces toxines sont généralement déjà présentes avant la récolte. Elles se forment au champ pendant la croissance de la céréale, après la récolte ou pendant le stockage. Sur le terrain, ce sont principalement des facteurs tels que les conditions météorologiques humides, le choix des variétés et la culture du sol qui stimulent le développement des champignons et des mycotoxines. C'est précisément pour cette raison que BFA a inclus des analyses dans son plan d'échantillonnage sectoriel pour mesurer la teneur en mycotoxines des céréales et évaluer à l'avance les problèmes éventuels.

Le système **Early Warning** (EWS) est une initiative annuelle prise dans le secteur en complément du vaste plan sectoriel de sécurité sanitaire des aliments. Le but est de collecter des données le plus tôt possible après la récolte et de mettre les résultats de l'analyse à la disposition du commerce et des utilisateurs de céréales.

Grâce à la coopération des membres de BFA, FEGRA et ARMB, un total de **470 échantillons** ont été collectés et analysés pour 2020. Il s'agit de 91 échantillons de plus par rapport à 2019. Les céréales suivantes ont été passées au crible : le blé (55%), l'orge (39%) et dans une moindre mesure le seigle, l'avoine, le triticale et l'épeautre. Les analyses sont effectuées par des laboratoires accrédités reconnus par l'AFSCA.

Les résultats montrent qu'au moins une mycotoxine a été détectée dans seulement 11,4% des échantillons. 40 échantillons avaient 1 mycotoxine au-dessus de la limite de détection et 9 échantillons avaient 2 mycotoxines au-dessus de la limite de détection.

- Pour le Déoxynivalénol (DON), 469 analyses au total ont été effectuées, dont 98% étaient inférieures à la limite de détection de 300 ppb. En 2017, ce chiffre était de 90 %.

- Pour le Zearalenon (ZEA), 92 % des résultats étaient inférieurs à la limite de détection.
- Les niveaux d'Aflatoxine B1, de Fumonisine B1 et de Fumonisine B2 sont tous inférieurs à la limite de détection.
- Pour T-2, 85,5% des échantillons sont en dessous de la limite de détection et pour HT-2, 82% des résultats sont en dessous de la limite de détection.

“Les résultats n'ont montré qu'un seul échantillon dépassant la valeur indicative pour l'alimentation animale”, note Mme. D'hooghe. “Il est important de surveiller de près toute augmentation des mycotoxines pendant le stockage. Sachant que nous sommes toujours restés en dessous des normes alimentaires, nous savons que les analyses ultérieures, loin du terrain, montreront généralement des niveaux faibles.”

Dans le [rapport détaillé](#) les résultats sont comparés aux normes ou recommandations applicables pour les aliments pour animaux et les denrées alimentaires. Grâce à ce suivi, on peut non seulement déterminer plus précisément la destination des céréales (*denrées alimentaires, aliments pour animaux ou biocarburants*), mais les concentrations finales de mycotoxines peuvent également être mieux estimées, par exemple dans l'aliment composé.

Note à la rédaction :

Pour plus d'informations :

- Mme Katrien D'hooghe, Managing Director et porte-parole de BFA  
Tél: 32 (0)2 512 09 55 ou 32 (0)473 98 00 57
- Mme Gisèle Fichet, Secrétaire générale et porte-parole de FEGRA  
Tél: 32 (0)2 512 15 50
- M. Jean Christophe Kremer, Secrétaire général de l'ARMB  
Tél: 32 (0)2 751 04 53